

MAIRIE d'IVOY-LE-PRÉ

18380



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni le 03 mars 2025 à la mairie :

Dans le cadre de la compétence « Maîtrise de l'Energie », la municipalité renouvelle son partenariat relatif au pack énergie avec le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE18) pour une durée de 4 ans. Un conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, sera l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Un accord de mise à la vente du logement au 27 rue le Champ de la Garenne a été donné au Service Habitat de la Direction Départementale des Territoires (DDT) suite à la saisie par France Loire.

Les tarifs et conditions d'acquisition d'une concession au cimetière de la commune sont inchangées pour l'année 2025.

Suite aux inondations dans le bas du bourg en juin 2024, une étude hydraulique et des réunions sur place ont été effectuées pour connaître les causes et les conséquences de l'arrivée de l'eau.

Des travaux d'amélioration du captage de l'eau vont être entrepris en ce sens. En parallèle, il a été conseillé aux riverains de faire le nécessaire pour se protéger en cas de gros orages.

Une exposition sur les maquis d'Ivoy-le-Pré proposée par Mr LASNE aura lieu au centre socio-culturel de la commune du 15 au 18 mai 2025.

L'espace Nicolas Leblanc est désormais fonctionnel et ses locaux sont proposés à la location aux entreprises, indépendants, ou particuliers qui recherchent un point d'accueil en dehors de leur domicile.

La couveuse d'entreprises Solen Angels propose des permanences mensuelles dans ces mêmes locaux pour les porteurs de projet souhaitant des renseignements sur la création d'entreprise.

L'étude de revitalisation du centre bourg se poursuit.

Plusieurs permanences ont eu lieu en mairie en présence de Mr le Maire, David DALLOIS, ses conseillers municipaux, et Mr Roch SENLY, pour expliquer les scénarios proposés par le bureau d'étude MG URBA, présentés aux vœux du maire le 24 janvier dernier, et recueillir les observations des habitants de la commune sur ces projets.

